
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/141

FINANCES LOCALES (7.1)

**Commune d'HAZEBROUCK - Budget
Principal Décision modificative n° 1**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze septembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H17, prend part au vote à compter de la question n°2023/119) Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHEN,
Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND



Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 5 avril 2023 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK.

Depuis le vote du Budget Primitif 2023, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
2041513.845	Subvention d'investissement groupement de collectivités	36 100,00 €	Fonds de concours CCFI rue Hollebecque
2313.020	Travaux en cours - construction	80 000,00 €	Provision (salle J. Jaures)
2515.845	Travaux en cours - voirie	94 165,28 €	Provision
2188.321	Autres immobilisations corporelles	28 253,40 €	Panneau Desbuquois-écran vidéo
	TOTAL	238 518,68 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
1345.01	Produits des amendes de police	122 384,00 €	BP 125 000 notifié 247 384.
1388.321	Autres subventions	15 000,00 €	Participation HBH71 acq écran
021	Virement de la section de fonctionnement	101 134,68 €	
	TOTAL	238 518,68 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
615221.321	Travaux aménagements terrains	44 546,76 €	Tvx de régénération des terrains de tennis intérieurs
673.020	Titres annulés sur exercices antérieurs	21 500,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	101 134,68 €	
	TOTAL	167 181,44 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 059-215902958-20230920-DEL141CM20923-DE

Imputations	Libellés	TOTAUX	
73111.01	Impôts directs locaux	103 320,00 €	Mises à jour des bases du service DGFIP59
73174.01	Taxe sur la publicité extérieure	21 500,00 €	Suite à annulation de titre voir en dépense cpt 673
74111.01	Dotation globale de fonctionnement	51 649,00 €	BP : 3 420 100 € Notifié : 3 471 749 €
741123.01	Dotation de solidarité urbaine	761,00 €	BP : 2 661 500 € Notifié : 2 662 261 €
741127.01	Dotation nationale de péréquation	- - 46 605,00 €	BP : 802 600 € Notifié : 755 995 €
75888.020	Produits exceptionnels	36 556,44 €	Remboursement assurance/tennis
	TOTAL	167 181,44 €	

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

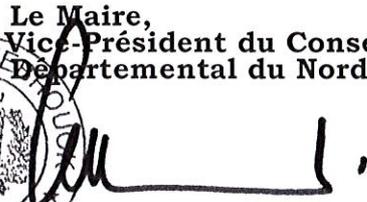
- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2023 de la Commune d'HAZEBROUCK,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 059-215902958-20230920-DEL141CM20923-DE